



PSL INFO-EXPRESS: Fin du contingentement laitier

Dernière chance pour établir des règles communes à partir du 1er mai 2009

En novembre 2008, les délégués de la FPSL ont défini comment les producteurs devaient s'organiser sur le marché laitier à partir du 1er mai. Malheureusement, la mise en œuvre est bloquée au niveau des OP et des OPU.

À moins de 100 jours de la suppression du contingentement laitier, il faut constater que les organisations de marché des producteurs de lait n'ont pas encore réussi à se mettre d'accord sur des mesures communes

permettant aux producteurs de se faire entendre sur le marché du lait. Les intérêts des différentes organisations de producteurs (OP) et organisations de producteurs-utilisateur (OPU) se sont révélés jusqu'ici trop divergents. La perspective de pouvoir tirer quelque avantage particulier était trop tentante (quantités contractuelles durables, notamment). Résultat: une concurrence acerbe entre OP et OPU, qui doivent brader les prix pour pouvoir écouler l'offre excédentaire de lait. Et les perdants sont finalement les producteurs, dont le revenu dépend largement du prix du lait.

Pour les responsables de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait PSL, cette situation est insatisfaisante. En effet, les mesures communes en faveur de tous les producteurs

préconisées par la stratégie pour le marché laitier 2015 ont été à plusieurs reprises confirmées par la grande majorité du comité central de la FPSL, et aussi clairement ratifiées sur les points essentiels par l'assemblée des délégués du 19 novembre 2008. A savoir:

- soutien temporaire du marché de la matière grasse pour favoriser l'écoulement,

- segmentation du marché à la livraison du lait, la quantité de base (contingent actuel + contingents supplémentaires) sans quantités supplémentaires) devant constituer la valeur-clé pour la répartition des quantités contractuelles.

Or, ces derniers mois et semaines, la FPSL a appris que les décisions exemptes de la force obligatoire générale prises par les organes ne

peuvent être appliquées que si les représentants des organisations membres veulent les imposer dans leurs régions respectives et disposent de l'influence nécessaire pour le faire. À noter que cela devrait être possible, puisque près de 80 % de la quantité de toutes les organisations exemptées est représentée directement au comité central de la FPSL à raison d'au moins un membre par organisation (voir graphique).

Malgré la difficulté croissante du contexte, il ne sera jamais trop tard pour s'engager en faveur d'un compromis qui tienne la route et profitant à tous les producteurs de lait. Le consensus doit avoir lieu à deux niveaux. Premièrement, entre les producteurs de lait sous l'égide de leur organisation nationale. Deuxièmement, avec les transformateurs industriels et artisans au sein d'une organisation sectorielle.

Sous l'égide de l'Office fédéral de l'agriculture, la branche (producteurs, transformateurs et commerce de détail) a pris des décisions importantes pour désengorger le marché (voir article ci-après). Nous saluons ces mesures. Mais maintenant, il s'agit pour les OP et les OPU de trouver un consensus minimum en matière de gestion des quantités de lait afin que le désengorgement du marché à court terme soit également utile à long terme.

Ce consensus se basera sur les éléments suivants:

- segmentation de l'offre de lait et différents niveaux de prix (cf. Info-express du 5 décembre 2008);
- répartition équitable entre tous les producteurs de la quantité pouvant être vendue au prix normal;
- meilleure transparence du marché au niveau de l'offre et de la demande.

Décisions cruciales

PETER GFELLER, PRÉSIDENT DE LA FPSL

Le 10 février aura lieu l'assemblée extraordinaire des délégués de la fédération laitière de Suisse centrale (ZMP). Le secteur laitier



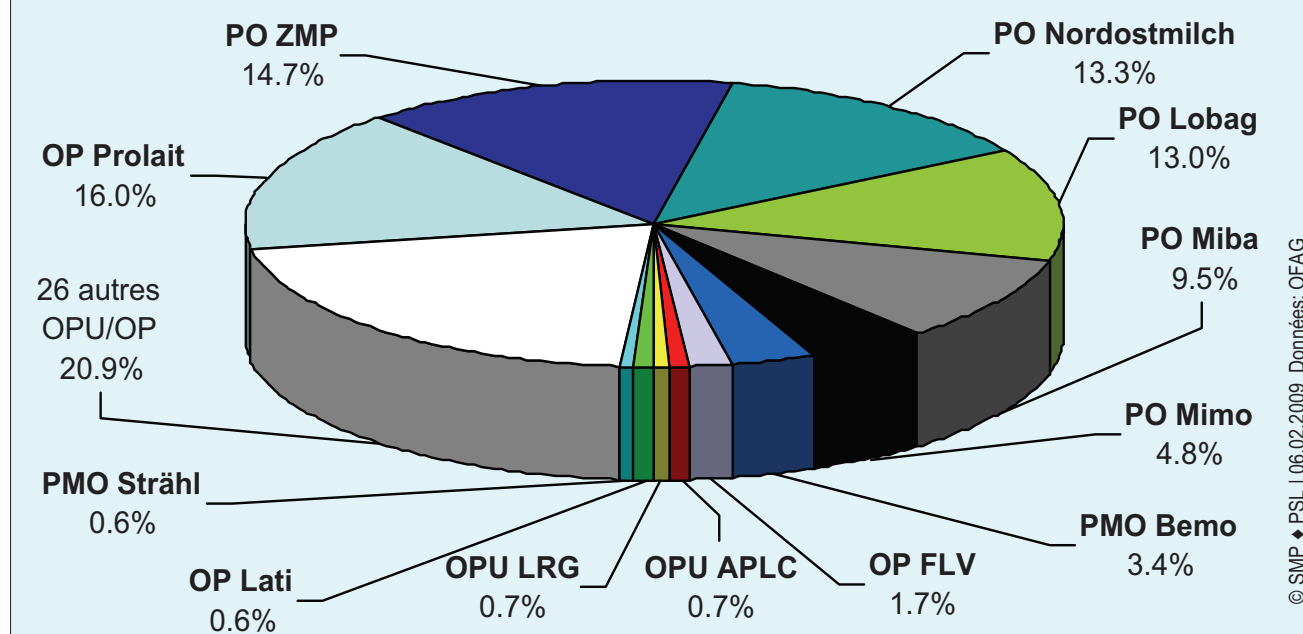
suisse sera attentif aux décisions du principal actionnaire d'Emmi, car celles-ci devraient jouer un rôle décisif dans l'établissement des futures conditions-cadre du marché laitier.

À quelques semaines seulement de la suppression du contingentement laitier, la question demeure toujours la même. Quelle influence les producteurs de lait et leurs organisations peuvent-ils exercer sur le marché laitier?

Les décisions du comité central et de l'assemblée des délégués de la FPSL ont toujours eu une orientation claire: les producteurs de lait veulent des conditions-cadre fiables comprenant un soutien ponctuel de la matière grasse. Ils veulent une segmentation de l'offre, avec un échelonnement du prix basé sur les anciens droits de livraison, car cela influence fortement le revenu du travail.

Ces décisions prises au plan national n'ont pas encore été mises en œuvre, car la volonté fait défaut chez de trop nombreuses OP et OPU. La discussion sur la capacité des producteurs d'avoir ou non leur mot à dire sur le marché entre dans sa dernière phase. C'est maintenant que les décisions tombent, aussi bien à la ZMP que dans les autres organisations.

Les organisations membres du comité central de la FPSL réunissent près de 80 % du lait de toutes les OP et OPU



Le marché laitier dans une situation critique

La FPSL salue les mesures prises par la Confédération pour assainir le marché, mais celles-ci ne suffisent pas.

D'octobre à décembre 2008, les producteurs de lait ont, par des mesures communes à court terme destinées à alléger le marché, dégagé près de 60 mio de kg de lait, notamment de la matière grasse (env. 1'900 tonnes de beurre), vers l'exportation.

La semaine dernière, la Confédération a, en sus du budget ordinaire 2009, proposé de soutenir le marché laitier à hauteur de 14 mio de francs, mais avec les conditions suivantes:

- En 2009, les producteurs de lait versent aussi un centime par kilo de

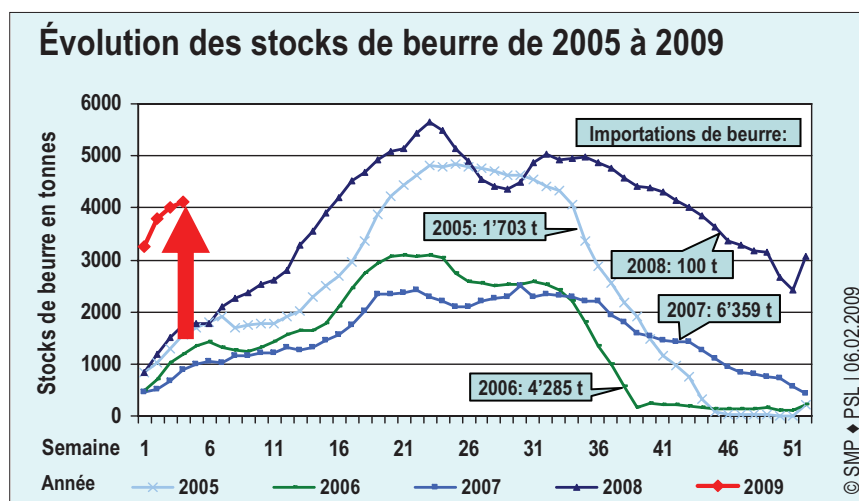
lait commercialisé pour des mesures d'allégement du marché, conformément au budget approuvé. Ces fonds serviront à alléger ponctuellement le marché de la matière grasse.

- Les fabricants assument les coûts de l'allégement du marché de la poudre de lait et attendent du commerce de détail des conditions stables, notamment pour le beurre.

- Les organisations sont invitées à ne pas déposer de nouvelles demandes pour des quantités supplémentaires ou à renoncer à l'autorisation accordée pour les requêtes en cours.

- Au plus tard le 1er mai 2009, la gestion des quantités de droit privé doit se faire par un système - négocié entre les partenaires privés du marché - composé de quantités de base contractuelles et d'une bourse pour les quantités supplémentaires.

La FPSL approuve clairement les mesures proposées par la Con-



fédération et a déjà remercié cette dernière pour cet engagement extraordinaire. Toutefois, il est évident aujourd'hui déjà que, bien que nécessaire et légitime, le paquet de mesures de la Confédération n'aura d'effet à long terme que s'il est complété dès maintenant

par une gestion efficace des quantités!

Malgré la baisse du prix du lait de centrale de 10 centimes par kilo en moyenne (de 8,8 à 14), intervenue début 2009, la production de lait est toujours importante en Suisse (+ 5 à 6 % par rapport à 2008). Les besoins

du marché et l'objectif de la stratégie de la FPSL demandent cependant une croissance de 2 pour cent par an environ. Parallèlement, différentes variétés fromagères (par ex. Emmentaler AOC, Appenzeller®) ont fait l'objet de restrictions de production de grande ampleur durant les derniers mois. Ce lait a également été écoulé par le canal industriel, contribuant à l'augmentation des stocks de poudre de lait et de beurre. À fin janvier, les stocks de beurre atteignaient déjà le niveau critique de 4000 tonnes. Le taux de change du franc suisse en euro a encore aggravé la situation autant du côté des importations que des exportations de fromage.

La situation actuelle du marché suisse ne permet pas d'attendre le 1er mai 2009 pour un échelonnement des prix des quantités de base contractuelles et des quantités supplémentaires. Il faut agir sans délai dans l'intérêt des producteurs de lait. FPSL